



RECU EN PREFECTURE

Le 13 avril 2022

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20220407-D00677710-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 07 avril 2022

Le Conseil Municipal, convoqué le 31 mars 2022, s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCIT)

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM (à compter de la question n° 09), Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n° 03 incluse), M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 04), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD (jusqu'à la question n° 43 incluse), M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 04), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (jusqu'à la question n° 43 incluse), M. Nathan SOURISSEAU (à compter de la question n° 05), M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 05)

Secrétaire :

Mme Juliette SORLIN

Étaient absents :

Mme Anne BENEDETTO, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Marie-Thérèse MICHEL

Procurations de vote :

M. Hasni ALEM à M. André TERZO (jusqu'à la question n° 08 incluse), Mme Frédérique BAEHR à Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 04), M. Guillaume BAILLY à Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 03 incluse), Mme Anne BENEDETTO à Mme Aline CHASSAGNE, Mme Fabienne BRAUCHLI à Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Marie ETEVENARD à M. Damien HUGUET (à compter de la question n° 44), M. Pierre-Charles HENRY à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 03 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL à Mme Françoise PRESSE, Mme Juliette SORLIN à M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 44), M. Nathan SOURISSEAU à Mme Valérie HALLER (jusqu'à la question n° 04 incluse), Mme Marie ZEHAF à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 04 incluse)

OBJET : 12 - Gestion des espaces verts favorables à la biodiversité de la Ville de Besançon et de Grand Besançon Métropole - Autorisation de signature de l'accord-cadre pour les lots 1 à 3

Délibération n° 2022/006777

**Gestion des espaces verts favorables à la biodiversité de la Ville de Besançon
et de Grand Besançon Métropole
Autorisation de signature de l'accord-cadre pour les lots 1 à 3**

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Maire

	Date	Avis
Commission n° 2	24/03/2022	Favorable unanime (3 abstentions)

Résumé :

Le présent rapport a pour objet d'autoriser la signature des 3 lots de l'accord-cadre relatif à la gestion favorable à la biodiversité des espaces verts de la Ville de Besançon, des zones d'activités économiques et de certains sites spécifiques de Grand Besançon Métropole sur le territoire bisontin. Une précédente délibération en date du 18 février 2021 avait autorisé la signature des lots de ce marché avant leur lancement.

Toutefois cette consultation a été déclarée sans suite pour redéfinition de l'allotissement et des montants minimaux par le pouvoir adjudicateur. Les montants des offres des entreprises étaient par ailleurs supérieures aux estimations financières annuelles.

Une nouvelle délibération d'autorisation de signature des lots du marché est proposée.

L'accord-cadre à bons de commande est passé selon la procédure avec négociation et comporte 3 lots géographiques (Besançon Ouest – lot 1, Besançon Planoise – lot 2, Besançon Est – lot 3).

Les marchés d'entretien et de gestion favorable à la biodiversité des espaces verts de la Ville de Besançon et de Grand Besançon Métropole sont arrivés à échéance en juin 2021. Dans le cadre d'un groupement de commandes régi par la convention cadre de groupement de commandes permanent du 21 août 2019, la Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole ont souhaité renouveler ces marchés.

La Ville de Besançon, coordonnateur du groupement, a pour mission de désigner les titulaires, de signer et de notifier l'accord-cadre au nom de l'ensemble des membres du groupement. Le coordonnateur du groupement réalisera cette mission à titre gracieux. Chaque membre devra utiliser l'accord-cadre à hauteur de ses besoins.

La procédure de passation utilisée est la procédure avec négociation telle que prévue aux articles L2124-3, R2124-3 et R2161-12 à R2161-20 du Code de la commande publique (CCP). Ce choix fait suite à la présentation d'offres inacceptables au sens de l'article L2152-3 du CCP en réponse à l'appel d'offres ouvert publié au BOAMP le 11 juillet 2021 et au JOUE le 14 juillet 2021.

La procédure avec négociation a été menée avec les seuls soumissionnaires de l'appel d'offres initial conformément à l'article R2124-36° du CCP.

L'accord-cadre est composé de 3 lots géographiques.

L'accord-cadre à bons de commande mono-attributaire, avec des montants minimum et maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R2162-1 à R21626, R2162-13 et R2162-14 du Code de la commande publique et fixe les conditions d'exécution des prestations qui s'exécutent au fur et à mesure de l'émission de bons de commandes.

La durée de l'accord-cadre sera d'un an à compter de sa notification, reconductible 2 fois.

Lors de sa séance du 25 mars 2022, la Commission d'Appel d'Offres a retenu les sociétés suivantes :

Lot 1 : Gestion différenciée des espaces verts de la Ville de Besançon, secteur BESANCON OUEST, (élagage, taille, fauche, tonte, plantations, propreté des espaces verts) sur l'ensemble des espaces verts, parcs et jardins, cours d'écoles, accotements de voirie,

pistes cyclables, espaces communautaires (haltes fluviales, parkings relais, zones d'activités économiques, voiries communautaires), complexes sportifs et de loisirs.

- SAS ID VERDE pour un montant minimum contractuel de 33 000 € HT/an et maximum contractuel de 200 000 euros HT/an (le montant estimatif non contractuel annuel est de 148 733 € HT).

Lot 2 : Gestion différenciée des espaces verts de la Ville de Besançon, secteur BESANCON PLANOISE, (élagage, taille, fauche, tonte, plantations, propreté des espaces verts) sur l'ensemble des espaces verts, parcs et jardins, cours d'écoles, accotements de voirie, pistes cyclables, espaces communautaires (haltes fluviales, parkings relais, zones d'activités économiques, voiries communautaires), complexes sportifs et de loisirs

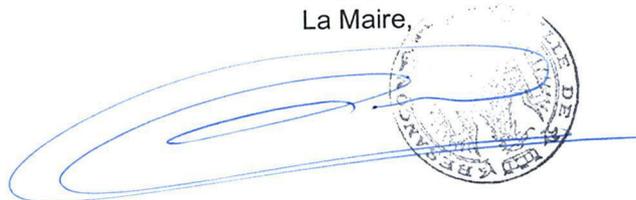
- SAS ID VERDE pour un montant minimum contractuel de 44 675 € HT/an et maximum contractuel de 250 000 euros HT/an (le montant estimatif non contractuel annuel est de 209 593 € HT).

Lot 3 : Gestion différenciée des espaces verts de la Ville de Besançon, secteur BESANCON EST, (élagage, taille, fauche, tonte, plantations, propreté des espaces verts) sur l'ensemble des espaces verts, parcs et jardins, cours d'écoles, accotements de voirie, pistes cyclables, espaces communautaires (haltes fluviales, parkings relais, zones d'activités économiques, voiries communautaires), complexes sportifs et de loisirs

- SAS ID VERDE pour un montant minimum contractuel de 55 850 € HT/an et maximum contractuel de 300 000 euros HT/an (le montant estimatif non contractuel annuel est de 208 613 € HT).

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer les 3 lots de l'accord-cadre de gestion favorable à la biodiversité des espaces verts de la Ville de Besançon et de Grand Besançon Métropole avec l'attributaire retenu par la Commission d'Appel d'Offres.

Pour extrait conforme,
La Maire,

The image shows a blue ink signature of Anne VIGNOT written over a circular official seal. The seal contains the text 'VILLE DE BESANCON' and 'Maire' and features a central emblem. The signature is a fluid, cursive script.

Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.